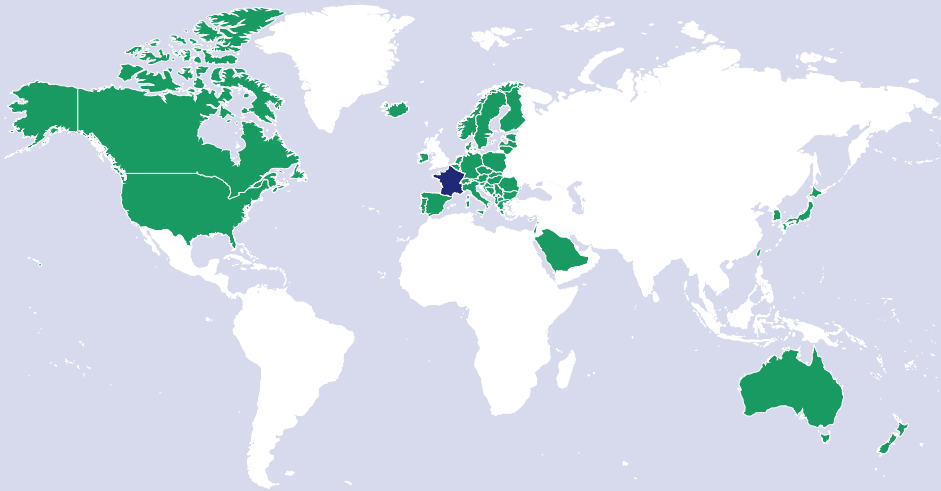




VOYAGES DEPUIS ET VERS LES PAYS « VERTS » : LES RÈGLES À RESPECTER

Qu'ils soient vaccinés ou non, les voyageurs ne sont pas soumis aux motifs impérieux pour entrer ou sortir du territoire en provenance ou à destination d'un pays « vert ».

Sont considérés comme pays « verts », les pays dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé. Il s'agit des pays de l'espace européen : États membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican. S'y ajoutent les pays* suivants : l'Albanie, l'Australie, l'Arabie Saoudite, la Bosnie, Brunei, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong-Kong, Israël, le Japon, le Kosovo, le Liban, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Serbie, Singapour, Taïwan et le Vanuatu.



À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « VERT »
<p>Je suis vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**) • Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***) • Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination • Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination 	<p>Je suis vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**) • Pas de motif impérieux exigé • Pas de test à présenter • Pas de mesure d'isolement
<p>Je ne suis pas vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***) • Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination • Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination 	<p>Je ne suis pas vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72h exigé avant le départ (moins de 24h pour les pays sous surveillance : Chypre, Espagne, Grèce, Pays-Bas, Portugal) • Pas de motif impérieux exigé • Pas de mesure d'isolement

* Pays et territoires.

** La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

*** La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.